

Mairie de Montfort-le-Gesnois

Horaires de la station passeports - cartes d'identité

L'établissement d'un titre d'identité est désormais **sur rendez-vous** selon les horaires ci-dessous :

Lundi : 9h-11h (*dernier rdv*)
Mardi : 9h-11h/14h45- (*dernier rdv*)
Jeudi : 14h45-17h15 (*dernier rdv*)
Vendredi : 9h-11h/14h45-17h15 (*dernier rdv*)

Bibliothèque

Place de l'Eglise Notre-Dame - Tél. : 02.43.76.92.98

Lundi : 16h30-18h
Mercredi : 10h-12h / 14h-17h
Samedi : 10h-12h

La Poste

42 Grande Rue - 72450 Montfort-le-Gesnois

Tél. : 02.43.54.81.90

Du mardi au samedi: 9h-12h

Ecole maternelle publique P. KERGOMARD

Mme DENECHERE : 02.43.76.71.59

Ecole élémentaire publique « Les Tilleuls »

Mme CASTILLON : 02.43.76.70.85

Ecole Privée Sainte-Adélaïde

Mme AUBRY : 02.43.76.70.06

Multi-accueil

Tél. : 02.43.89.87.96

Médecin : appeler le 15

Infirmier(e) de garde: Nadine MERCENT

Tél. : 06.11 82 20 07

Pharmacie: Service de garde - 0825 12 03 04

17 Rue du Haras - 72450 Montfort-le-Gesnois

Tél. : 02.43.76.70.17

Du lundi au vendredi : 8h45-12h30 / 14h-19h30

Le samedi : 8h45-16h30 sans interruption

Vie paroissiale

La messe anticipée du samedi soir *est généralement*

Célébrée à Montfort :

► de Pâques à la Toussaint à **18h30** à **Notre-Dame**

► de la Toussaint à Pâques à **18h00** à **Saint-Gilles**

Presbytère de Montfort :

5 Place Notre-Dame - 72450 Montfort-le-Gesnois

Tél. : 02.43.76.70.67

Prêtre : Père François BAILLY

Permanences : Samedi de **10h00** à **12h00**

Pour contacter le prêtre :

02.43.89.00.43 / bailly-f@wanadoo.fr

Messe à la résidence Amicie (17h)

Gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière

02 allée de la forêt - 72470 Saint-Mars-la-Brière

Tél : 02.43.89.70.04

Lundi au samedi : 8h-12h / 14h-18h

Dim. et jours fériés : 9h-12h / 15h-18h

Gendarmerie de Connerré

30 Avenue Carnot - 72160 Connerré

Tél : 02.43.89.00.01

Lun. : 14h à 18h, merc, sam. : 8h-12h / 14h-18h

les jours fériés de 9h-12h / 15h-18h

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>

Centre Aqualudique Sittellia

Tél. : 02.43.54.01.70

Consulter tous les horaires sur : <http://sittellia.fr>

Déchèterie « L'Ouserie » de St-Mars-la-Brière

Tél. : 02.43.82.96.41 - www.smirgeomes.fr

Horaires d'hiver à compter du 30 septembre 2019

Lundi, mercredi : 14h-17h30

Mardi : 9h-12h

Jeudi : Fermé

Vendredi : 9h-12h/14h-17h30

Samedi : 9h-12h/14h-17h30

MAIRIE 02.43.54.06.06

Horaires de la mairie

Lundi et samedi : 9h-12h
Mar.Jeu.Ven : 9h-12h/ 14h45-17h45
Mercredi : 9h - 12h30
<http://www.montfort-le-gesnois.fr>
Adresse courriel : mairie@montfortlegesnois.fr



**BULLETIN
D'INFORMATION
N°15 du 15 avril 2020**

Sacs Jaunes

Les sacs jaunes sont mis en distribution chez Mme CAMUS « Bureau de tabacs / presse au 6 Grande Rue pendant les 15 prochains jours.

Vous pouvez continuer à en retirer en Mairie en téléphonant avant au 02 43 54 06 06

Flash Infos locales Sarthe Covid-19

Le Préfet rappelle et précise les règles posées pour l'accès aux jardins familiaux ou ouvriers

Il est précisé qu'une **seule personne à la fois** peut se rendre dans un jardin ouvrier ou familial situé à proximité de son habitation ou dans une commune limitrophe. Elle peut s'y rendre **une fois par jour** pour y pratiquer des activités de jardinage dans le **seul but de produire et de récolter des végétaux à des fins d'alimentation différée**, tels que les fruits, les légumes et les herbes aromatiques. L'exigence de proximité du jardin doit être scrupuleusement observée, les déplacements devant être brefs. Le non-respect des conditions posées pour l'accès aux jardins familiaux ou ouvriers sera sanctionné par les forces de l'ordre en vertu des règles en vigueur durant la période de confinement (D. 23 mars 2020).

Contact utile

Site gouvernemental

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> : pour les points de situation récents ; les attestations dérogatoires ; le rappel des gestes barrières à adopter ; une foire aux questions organisée par thématique.

Préfecture de la Sarthe : pref-covid19@sarthe.gouv.fr

Bonnes pratiques :

Pour accompagner les parents, la CAF met en ligne sur monenfant.fr un nouvel espace qui propose chaque jour des activités ludiques et éducatives différentes en cette période de confinement et alors que les vacances débutent, la CAF dispense chaque jour des activités, des ressources et des conseils pour occuper les enfants :

<https://www.monenfant.fr/web/guest/des-loisirs-pour-vos-enfants-pendant-les-vacances-scolaires>



CHANGEMENT PROPRIETAIRE Super U

Thomas Bourdais, 30 ans et papa de deux enfants a repris le Super U de Montfort-le-Gesnois le 1^{er} Avril 2020.

Après plusieurs années passées dans le Super U familiale en Mayenne, Thomas Bourdais a décidé de venir poser ses valises à Montfort-le-Gesnois.

Il sera soutenu par ses parents Brigitte et Philippe Bourdais actuellement au Super U de Pré en Pail.

Quelques mots : « Je suis très heureux de démarrer cette nouvelle aventure à Montfort-le-Gesnois.

Accompagné des équipes du magasin à votre écoute, je souhaite offrir la chaleur d'un magasin de proximité et proposer une offre de produits qui réponde à vos besoins en s'appuyant sur les forces de l'enseigne Système U ».

SYVALORM

Le Sivalorm maintient les déchèteries fermées jusqu'à nouvel ordre

Les collectes des ordures ménagères et des emballages sont maintenues, selon le calendrier de collecte habituel. (voir notre site pour + d'informations)

En cas de symptômes COVID (fièvre, sensation de fièvre, difficultés respiratoires) contactez en priorité votre médecin traitant ou le médecin le plus proche de votre domicile et le Samu Centre 15 en cas de gravité ou d'urgence (ou si vous n'arrivez pas à trouver un médecin).

0800 130 000

Numéro vert national appel gratuit 7j/7 24h/24

Attention cette plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux.

Point sur l'action communale—cellule solidaire

- 49 bénévoles

- 16 demandes pour un portage de course de 1ere nécessité à domicile.

-13 demandes spécifiques (garde enfants– attestation etc...)

La municipalité remercie tous les bénévoles qui sont à la disposition des personnes qui demandent de l'aide et remercie également toutes les personnes qui aident leurs voisins en dehors de cette cellule.

Si vous avez besoin ou si vous pensez qu'une personne peut, de par son âge ou ses difficultés à se déplacer, avoir besoin d'aide vous pouvez appeler la cellule solidaire au 06 85 59 40 50 ou par mail ybuloup@montfortlegesnois.fr

Un contact sera systématiquement établi et le nécessaire sera fait en fonction des besoins de la personne.

Marché

Suite à la décision du gouvernement de fermer les marchés alimentaires, Monsieur Trifaut a formulé une demande de dérogation au Préfet de la Sarthe pour maintenir la tenue du marché place Notre Dame. Suite à cette sollicitation, le Préfet de la Sarthe a **accordé cette dérogation** avec des mesures de prévention renforcées **à compter du samedi 11 avril 2020.**

– Espacement entre les commerçants

– Distances de sécurité entre les acheteurs

– Absence de manipulation des produits par les acheteurs

– Utilisation des sacs des acheteurs

– Port de gants voire de masques par les commerçants

Le maintien du marché permet en effet aujourd'hui de soutenir l'activité de nos commerçants en cette période de crise et permet aux personnes de pouvoir assurer leurs besoins alimentaires à proximité et en toute sécurité .

Merci de respecter les gestes barrières.

Décès

L'organisation des cérémonies funéraires demeure possible mais dans la plus stricte intimité.

Nous savons combien ces épreuves sont douloureuses pour tous et **la municipalité veut rendre hommage à tous les administrés décédés et tient à présenter ses sincères Condoléances à leurs proches.**



Le C.C.A.S. et la municipalité de Montfort-le-Gesnois se mobilisent.

**FAISONS PREUVE DE
SOLIDARITÉ
AIDONS LES PERSONNES
ISOLÉES ET ÂGÉES**

BÉNÉVOLES

VOUS SOUHAITEZ APPORTER VOTRE AIDE ?

FAITES VOUS CONNAÎTRE

DONNEZ NOUS VOS DISPONIBILITÉS,

VOS N° DE TÉLÉPHONES

DEMANDEURS

VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE ?

VOUS AVEZ BESOIN DE FAIRE VOS COURSES ?

VOUS DEVEZ FAIRE GARDER VOS ENFANTS ?

VOUS AVEZ BESOIN DE MÉDICAMENTS, OU AUTRE ?

NOUS POUVONS VOUS AIDER, APPELEZ NOUS

Contact Mairie

06 85 59 40 50 / ybuloup@montfortlegesnois.fr

Opération tranquillité Séniors

La gendarmerie met en place un dispositif destiné aux personnes âgées et personnes en situation de handicap, confinés et se sentant isolés, ayant des interrogations sur les autorisations de déplacement, sur tout ce qui touche à la crise sanitaire du Covid-19 et la délinquance d'opportunité.

Contact : tranquilliteseniors-72@gendarmerie.interieur.gouv.fr
02.43.39.06.33

MAIRIE

Suite au confinement il n'y pas d'accueil du public à la mairie.

L'accueil téléphonique est possible tous les jours à l'exception du mercredi après midi (02 43 54 06 06). Certaines urgences pourront cependant être traitées en rendez-vous après contact téléphonique. (Etat civil – décès ...)

Un accueil d'urgence, est mis en place pour accueillir les enfants des personnels dont le maintien d'activité est indispensable à la gestion de la crise sanitaire pour vous protéger et vous soigner.

Ces accueils s'adressent aux enfants scolarisés en maternelle et primaire.

Ecole Maternelle publique Mme DENECHERE 02 43 76 71 59

Ecole élémentaire publique Mme CASTILLON 02 43 76 70 85

Ecole Privée Sainte-Adélaïde Mme AUBRY 02 43 76 70 06

Conformément aux directives de l'état ces accueils sont réservés **EXCLUSIVEMENT** :

– Au personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...

– Au personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...

– Aux professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...

– Aux personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.

– Aux gendarmes, personnels de la police nationale, sapeurs-pompiers professionnels, personnels des préfectures indispensables à la gestion de la crise.

– Aux personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance relevant des conseils départementaux ainsi que des associations et établissements publics concourant à cette politique. Si vous faites partie de la liste ci-dessus et que votre conjoint est dans l'impossibilité de garder votre(vos) enfant(s) parce qu'il ne peut cesser son activité, vous pouvez bénéficier de ce mode de garde. Des justificatifs seront à fournir (carte professionnelles, attestation employeur)

DEMENAGEMENT :

Un habitant peut-il déménager durant cette période de confinement ?

Le 1er avril, le Ministre chargé de la ville et du logement et le Secrétaire d'Etat chargé des transports ont fait savoir au président de la Chambre syndicale du déménagement et au président du Conseil métier déménagement de l'OTRE, que **toute activité de déménagement par des professionnels est en principe interdite.**

En conséquence, il n'est pas possible de faire appel à une entreprise de déménagement à moins de relever de l'une des 3 situations exceptionnelles suivantes :

• déménagement de particuliers pour cause d'urgence sanitaire, sociale ou de péril

• déménagement indispensable d'entreprise ;

• déménagement qui pourrait être rendu nécessaire dans le cadre de l'organisation des soins face à l'épidémie.

En ce qui concerne les déménagements effectués par des particuliers, seuls ceux qui ne peuvent pas être reportés sont autorisés. Dans ce cas les personnes effectuant le déménagement doivent le signaler à la gendarmerie ou la police et veiller à respecter les gestes barrière. Le jour du déménagement, elles doivent se munir d'une attestation sur l'honneur explicitant le motif « déménagement non reportable » et précisant la date et les deux adresses de départ et de destination.

Information EDF

EDF applique la prolongation de la période de trêve hivernale jusqu'au 31 mai 2020 (au lieu du 31 mars 2020) afin qu'aucun foyer ne soit privé de gaz ou d'électricité en cas d'impayé. Pour les clients les plus en difficulté, les conseillers solidarité de l'Ouest, équipés pour le travail à distance, sont mobilisés. Contact : 0 810 810 111 du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

Opération tranquillité Entreprise

La gendarmerie met en place un dispositif pour que les entreprises qui le désirent puissent se faire connaître auprès de leur brigade de rattachement afin de bénéficier de passages plus importants des patrouilles en prévention de proximité à l'instar du dispositif existant pour les particuliers « opération tranquillité vacances ». Pour en bénéficier, remplissez le **formulaire** que vous trouverez sur notre site : <http://www.montfortlegesnois.fr>